

Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick

Rapport d'étape

Ministère de l'Énergie et des Mines

octobre 2012



Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick

Rapport d'étape

Ministère de l'Énergie et des Mines

octobre 2012

Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick – Rapport d'étape

**Ministère de l'Énergie et des Mines
octobre 2012**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN:

9005





Message de L'hon. Craig Leonard, Ministre de l'Énergie et des Mines

À titre de ministre de l'Énergie et des Mines, j'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport d'étape du Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick.

Je suis ravi de vous annoncer que des progrès notables ont été réalisés en ce qui a trait aux vingt mesures énoncées dans le Plan d'action sur l'énergie et que certaines d'entre elles ont déjà été prises.

Dévoilé en octobre 2011, le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick expose une vision sur dix ans pour le secteur de l'énergie provincial. Y sont énoncées vingt mesures importantes pour tirer pleinement profit des nouvelles occasions en matière d'énergie et relever de façon proactive les principaux défis concernant la situation énergétique de la province. Le Plan directeur de l'énergie repose sur cinq objectifs stratégiques principaux et est fondé sur de saines pratiques organisationnelles et la gestion responsable des ressources énergétiques de plus en plus diverses de la province.

Il a été conçu pour guider les efforts de notre gouvernement en vue de façonner pour la province un avenir énergétique fondé sur des prix de l'énergie bas et stables, la sécurité énergétique, la fiabilité du réseau d'électricité, la responsabilité environnementale et une réglementation efficace.

Je suis heureux d'être le témoin de réels progrès dans le dossier de l'énergie au cours des douze derniers mois, notamment la poursuite du gel des tarifs d'électricité pour une période de trois ans, la rentabilité record d'Énergie NB, les autres avancées en vue d'exploiter le vaste potentiel en matière d'énergie renouvelable de la province, l'établissement de solides partenariats régionaux en énergie et le recours à l'innovation en matière d'énergie grâce à des initiatives comme le partenariat d'Énergie NB avec Siemens pour la mise en place d'un réseau intelligent. Notre gouvernement est également intervenu pour régler les questions relatives à la viabilité à long terme du réseau de distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

Je suis encore plus impatient d'entreprendre le travail qui nous permettra d'achever, au cours des deux prochaines années, la mise en œuvre de toutes les autres mesures du Plan directeur de l'énergie. L'avenir de l'énergie au Nouveau-Brunswick n'a jamais été aussi prometteur.

Table des matières

Plan directeur de l'énergie – Carte de rendement	1
Plan d'action sur l'énergie – Rapport d'étape	3
1. Réintégration d'Énergie NB	3
2. Marché de l'électricité et Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick.	3
3. Plan de gestion de la dette d'Énergie NB	3
4. Énergie NB - Surveillance réglementaire et Plan intégré des ressources	4
5. Partenariats régionaux en électricité	4
6. Technologie de réseau intelligent et innovation	4
7. Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie.	5
8. Norme de portefeuille renouvelable	5
9. Développement futur de nos ressources en énergie renouvelable	6
10. Ressources de biomasse dérivée du bois	6
11. Énergie et changements climatiques	7
12. Plan d'efficacité de l'énergie électrique.	7
13. Normes d'efficacité énergétique dans le Code du bâtiment	7
14. Matériel et appareils éconergétiques	8
15. Tarifs de distribution du gaz naturel.	8
16. Fixation des prix des produits pétroliers	8
17. Commission de l'énergie et des services publics	9
18. Bureau du défenseur de l'énergie	9
19. Information, éducation et acquisition de compétences en matière d'énergie	9
20. Recherche et développement en énergie	10

Plan directeur de l'énergie – Carte de rendement

Mesure	Plan d'action sur l'énergie	État	Année de réalisation
1	Réintégration d'Énergie NB		2013
2	Marché de l'électricité et Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick		2013
3	Plan de gestion de la dette d'Énergie NB		2012
4	Énergie NB - Surveillance réglementaire et Plan intégré des ressources		2013
5	Partenariats régionaux en électricité		2012
6	Technologie de réseau intelligent et innovation		2012
7	Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie		2012
8	Norme de portefeuille renouvelable		2013
9	Développement futur de nos ressources en énergie renouvelable		2014
10	Ressources de biomasse dérivée du bois		2014
11	Énergie et changements climatiques		2013
12	Plan d'efficacité de l'énergie électrique		2013
13	Normes d'efficacité énergétique dans le Code du bâtiment		2014
14	Matériel et appareils éconergétiques		2012
15	Tarifs de distribution du gaz naturel		2012
16	Fixation des prix des produits pétroliers		2013
17	Commission de l'énergie et des services publics		2013
18	Bureau du défenseur de l'énergie		2013
19	Information, éducation et acquisition de compétences en matière d'énergie		2014
20	Recherche et développement en énergie		2013

Complété 
 En cours 
 Pas encore débuté 

Plan d'action sur l'énergie – Rapport d'étape

1. Réintégration d'Énergie NB

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick réunira le groupe d'entreprises d'Énergie NB sous une seule entité de service public de la Couronne, intégrée verticalement.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Une nouvelle Loi sur l'électricité en vue de permettre la réintégration souhaitée est en cours d'élaboration. Le projet de loi sera présenté lors de la session 2012-2013 de l'Assemblée législative. En plus de permettre une fusion du Groupe d'entreprises d'Énergie NB, la nouvelle loi inclura plusieurs autres articles liés au domaine de l'électricité. La réglementation à l'appui sera rédigée et publiée en vue de l'obtention de commentaires du public avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'électricité.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

2. Marché de l'électricité et Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick examinera les politiques de marché de l'électricité en vigueur et mettra en place les changements structurels et de fonctionnement voulus, y compris la dissolution de l'ERNB et la réintégration des fonctions d'exploitant du réseau sous l'égide d'Énergie NB.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Lors de la session 2012-2013 de l'Assemblée législative, une nouvelle Loi sur l'électricité sera déposée. Elle aura pour objectif de refléter les changements structurels et opérationnels découlant d'une étude des politiques en matière de marché de l'électricité. En outre, la réglementation à l'appui, incluant un programme de surveillance de la conformité et d'application de nouvelles normes obligatoires de fiabilité, sera rédigée et publiée en vue de l'obtention de commentaires du public et des intervenants avant la promulgation de la nouvelle loi.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

3. Plan de gestion de la dette d'Énergie NB

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick demandera à Énergie NB de mettre en place un plan de gestion de la dette, ce qui va permettre à Énergie NB de réduire sa dette et de créer des capitaux propres.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Énergie NB a rendu public en 2012 son plan stratégique, auquel se greffe des objectifs décennaux visant les dettes et l'actif, qui soutient les objectifs de gestion de la dette de la Province.

Cette mesure qui avait été signalée dans le Plan directeur de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a été réalisée, mais elle demeure un engagement important et permanent.

4. Énergie NB - Surveillance réglementaire et Plan intégré des ressources

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick soumettra toutes les activités d'Énergie NB à une surveillance et à un examen réglementaires. Il exigera d'Énergie NB qu'elle présente à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) un Plan intégré des ressources sur une base triennale de même qu'une prévision financière sur une base annuelle ou au moment où la CESP le jugera opportun.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Une nouvelle Loi sur l'électricité est en cours d'élaboration afin de permettre la réintégration des diverses sociétés d'Énergie NB et de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick. Le projet de loi sera déposé au cours de la session de 2012-2013 de l'Assemblée législative. La réglementation à l'appui sera rédigée et publiée en vue de l'obtention de commentaires du public avant la promulgation de la nouvelle loi.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

5. Partenariats régionaux en électricité

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera à conclure des ententes régionales relatives à l'électricité, de coentreprise et des partenariats qui offriront à Énergie NB des dividendes commerciaux et des retombées certaines pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Grâce à l'initiative de la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique (PEEA), les travaux de planification du transport de l'électricité et de modélisation des ressources, y compris les études à l'appui sur les énergies propres et renouvelables, sont maintenant terminés.

Le ministère de l'Énergie et des Mines travaille actuellement de concert avec Énergie NB et les services publics d'électricité de la région, les quatre provinces de l'Atlantique et le gouvernement du Canada pour élaborer un plan d'action visant l'obtention des avantages associés à la coopération de la région de l'Atlantique en matière d'électricité, tels que préconisés par les travaux de la PEEA. Le plan d'action sera soumis à l'approbation des ministres responsables de l'énergie des provinces de l'Atlantique.

Le ministère de l'Énergie et des Mines continuera à soutenir les initiatives intergouvernementales prioritaires de coopération en matière d'énergie, notamment les travaux des ministres canadiens responsables de l'énergie et des mines, du Conseil de la fédération et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Cette mesure qui avait été signalée dans le Plan directeur de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a été réalisée, mais elle demeure un engagement important et permanent.

6. Technologie de réseau intelligent et innovation

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élargira le réseau des intervenants et des partenaires de réseaux intelligents et collaborera aux projets en cours et aux nouveaux projets pilotes de réseaux intelligents.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Énergie NB a annoncé en 2012 un partenariat d'implantation d'un réseau intelligent avec Siemens pour intégrer la technologie des réseaux intelligents au sein du réseau d'électricité de la province et pour créer un centre de compétences situé à Fredericton.

La mise en œuvre des programmes du réseau intelligent de Siemens, dans le cadre de la stratégie de réduction et de réorientation de la demande (RRD) d'Énergie NB, permettra aux clients de contrôler et de gérer leur consommation d'énergie et leur procurera plus de choix quant à la façon et aux moments d'utilisation de l'électricité dans l'avenir.

Les travaux liés à l'initiative PowerShift Atlantic se poursuivront sous la direction d'Énergie NB, en partenariat avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, Nova Scotia Power, Maritime Electric, Saint John Energy, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick et Ressources naturelles Canada. L'initiative vise à trouver des façons plus efficaces d'intégrer l'énergie éolienne dans notre réseau d'électricité, au moyen de programmes pilotes à l'intention des clients résidentiels et commerciaux.

En 2012, PowerShift Atlantic et Énergie NB se sont vus décerner, lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de l'énergie éolienne à Toronto, un prix national pour avoir contribué à l'avancement considérable de l'industrie de l'énergie éolienne au Canada.

La feuille de route de collaboration du réseau intelligent du Nouveau-Brunswick sera mise à jour chaque année à compter de 2013.

Cette mesure qui avait été signalée dans le Plan directeur de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a été réalisée, mais elle demeure un engagement important et permanent.

7. Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie

Grâce à la mise en place d'un Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie, le gouvernement du Nouveau-Brunswick ramènera les coûts d'électricité des grandes entreprises admissibles à un niveau comparable à celui de leurs concurrentes canadiennes.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Les modifications à apporter à la Loi sur l'électricité et à la réglementation pertinente ont été déposées au cours de la séance de l'automne 2011 de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Le 1er avril de chaque année, les avantages accordés en vertu du Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie (PAERGI) seront recalculés en fonction des tarifs d'électricité publiés des grandes entreprises qui sont comparables et des données d'exportation des provinces à exploitation forestière intense à travers le Canada.

Le programme a été implanté avec succès en janvier 2012.

Cette mesure a été réalisée.

8. Norme de portefeuille renouvelable

D'ici l'année 2020, le gouvernement du Nouveau-Brunswick élargira son portefeuille renouvelable jusqu'à un seuil minimal de 40 p. cent des ventes totales d'Énergie NB dans la province.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Une nouvelle Loi sur l'électricité et la réglementation connexe sont en cours d'élaboration afin de refléter le nouvel objectif fixé par rapport à la NPR. Elles seront déposées lors de la session 2012-2013 de l'Assemblée législative. La réglementation connexe sera publiée en vue de l'obtention de commentaires du public avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

9. Développement futur de nos ressources en énergie renouvelable

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (a) soutiendra les projets locaux et des Premières Nations d'énergie renouvelable à petite échelle; (b) intégrera la production éolienne actuelle et future dans le réseau de la manière la plus économique et la plus efficiente qui soit; (c) soutiendra les nouvelles technologies d'énergie renouvelable prometteuses, comme les énergies solaire, bioénergétique et autres nouvelles technologies en énergie renouvelable.

Progrès réalisés et prochaines étapes

En 2012, la province du Nouveau-Brunswick a rendu publiques de nouvelles cartes de l'exploitation des ressources renouvelables à petite échelle d'hydroélectricité, d'énergie solaire et de biomasse.

La Province a également établi en 2012 un partenariat visant les énergies renouvelables avec la Chaire K. C. Irving en développement durable de l'Université de Moncton. Le partenariat prévoit la mise en commun de ressources de recherche, d'élaboration de politiques et de planification entre l'Université du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Énergie et des Mines du Nouveau-Brunswick.

Les travaux de la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique, réalisés en partenariat avec les autres provinces de l'Atlantique, mettent l'accent sur l'intégration et l'équilibrage des ressources en énergie renouvelable intermittentes à l'intérieur de la région de l'Atlantique.

Des critères pour le développement d'un processus de soumission pour les entreprises intéressées dans des projets d'énergie renouvelable à petite échelle sont en phase d'élaboration. Ces critères seront axés sur la maximisation des retombées locales, la viabilité des projets, la durabilité et les incidences minimales sur les consommateurs du Nouveau-Brunswick.

Cette mesure sera réalisée en 2014.

10. Ressources de biomasse dérivée du bois

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborera et mettra en œuvre des politiques de soutien pour l'optimisation de la production d'énergie à partir des ressources de biomasse dérivée du bois et tout particulièrement des granulés de bois.

Progrès réalisés et prochaines étapes

De nouveaux engagements à l'égard de la politique de mise en valeur de la biomasse ont été annoncés en octobre 2011 et un groupe de travail sur la biomasse du Nouveau-Brunswick, composé d'intervenants des secteurs public et privé, a été mis sur pied.

Le travail relatif à l'acquisition des protocoles de l'industrie visant la manutention, le transport et l'entreposage des granulés a débuté.

En 2012, le gouvernement provincial a rendu publiques, conjointement avec la Chaire K. C. Irving en développement durable de l'Université de Moncton, une série de cartes et un rapport sur les ressources en biomasse en vue de la cogénération d'énergie.

Le ministère de l'Énergie et des Mines continue à repérer et à évaluer les meilleures pratiques régionales par rapport à l'utilisation de la biomasse, notamment les applications énergétiques régionales à petite échelle et leur applicabilité au Nouveau-Brunswick.

Cette mesure sera réalisée en 2014.

11. Énergie et changements climatiques

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborera les principaux éléments relatifs à l'énergie pour le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2012-2020.

Progrès réalisés et prochaines étapes

La mise en œuvre de cette mesure est dirigée par le Secrétariat des changements climatiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, avec le soutien du ministère de l'Énergie et des Mines.

Le document de travail sur les changements climatiques est actuellement en voie de préparation et il sera rendu public aux fins de l'obtention de commentaires du public une fois terminé. La rétroaction reçue éclairera le gouvernement au sujet du renouvellement du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, dont la publication est prévue en 2013.

Le ministère de l'Énergie et des Mines continuera à participer directement, avec le Secrétariat des changements climatiques, à l'examen de tout un éventail d'options visant la réduction des gaz à effet de serre en vue de leur inclusion éventuelle dans le plan d'action renouvelé.

12. Plan d'efficacité de l'énergie électrique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick demandera aux services publics d'électricité et à Efficacité NB de préparer un plan triennal d'efficacité de l'énergie électrique.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Énergie NB dirige cette mesure, en coopération avec Efficacité NB, le ministère de l'Énergie et des Mines du Nouveau-Brunswick, le Secrétariat des changements climatiques et les trois entreprises de services publics d'électricité de la province.

Des travaux de modélisation et une analyse détaillée de l'efficacité énergétique et de la gestion de la demande sont en cours; ils serviront de base à la préparation d'un plan d'efficacité de l'énergie électrique.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

13. Normes d'efficacité énergétique dans le Code du bâtiment

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick exigera le respect de normes d'efficacité énergétique minimales pour les nouvelles constructions au Nouveau-Brunswick, par l'adoption de normes nationales et l'intégration de ces exigences dans une modification de la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de la Sécurité publique assume la responsabilité de cette mesure du Plan directeur.

La planification des points suivants est présentement en cours :

- a. L'adoption du Code national du bâtiment – Canada 2010 (CNB) qui comprendra des stipulations relatives à l'efficacité énergétique pour maisons et petits bâtiments ;
- b. L'adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2011 (CNÉB).

Le gouvernement a demandé au ministère de la Sécurité publique de formuler des modifications à la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick, qui autoriseraient la régulation des normes d'efficacité énergétique pour les constructions neuves. Des normes d'efficacité énergétique minimales seront établies pour la construction de nouveaux immeubles.

La date prévue pour la réalisation de cette mesure est 2014.

14. Matériel et appareils éconergétiques

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick améliorera la liste du matériel et des appareils visés par la Loi relative à l'efficacité énergétique.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le gouvernement provincial a mis à jour la réglementation relative au matériel et aux appareils en 2012. Les normes seront revues et modernisées en 2014 ainsi que tous les deux ans par la suite.

Cette mesure qui avait été signalée dans le Plan directeur de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a été réalisée, mais elle demeure un engagement important et permanent.

15. Tarifs de distribution du gaz naturel

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick examinera la structure tarifaire et le réseau de distribution du gaz naturel, dans le but d'en arriver à une structure de tarifs fondée sur les coûts et d'améliorer l'accès au gaz naturel à travers la province.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le gouvernement a déposé en décembre 2011 des modifications clés à la Loi sur la distribution du gaz mandatant la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) d'autoriser une nouvelle structure tarifaire fondée sur le coût du service. Les modifications ont également facilité la livraison du gaz naturel par d'autres moyens que par gazoduc incluant la livraison d'un point à l'autre de gaz naturel comprimé. La réglementation fournissant des détails sur les méthodes de fixation des tarifs a été adoptée en avril 2012.

La CESP a autorisé les nouveaux tarifs conformément à la Loi et à la réglementation pertinente, et ils sont entrés en vigueur le 1er octobre 2012. La majorité des catégories de clients ont en conséquence bénéficié de réductions appréciables des tarifs de distribution du gaz naturel.

Le gouvernement continuera à collaborer avec les intervenants clés du secteur du gaz naturel pour régler les questions liées à la viabilité à long terme du réseau de distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

Cette mesure qui avait été signalée dans le Plan directeur de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a été réalisée, mais elle demeure un engagement important et permanent.

16. Fixation des prix des produits pétroliers

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick procédera à un examen approfondi de la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers et de la réglementation afférente, dans le but de garantir son efficacité continue dans l'atteinte de l'objectif de la stabilité des prix du pétrole, tout en assurant le prix le plus bas possible pour le consommateur sans que soit mise en péril la continuité de l'approvisionnement.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le personnel du ministère de l'Énergie et des Mines a effectué un examen interne des principaux enjeux liés à la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers et du Règlement pertinent dans l'optique particulière du maintien de prix bas et stables, tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement.

La portée de l'examen, le calendrier connexe et le processus de consultation des intervenants seront rendus publics vers la fin de 2012.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

17. Commission de l'énergie et des services publics

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick restructurera la Commission de l'énergie et des services publics, qui se composera dorénavant uniquement de membres à temps plein.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines est en train de mettre au point un cadre stratégique détaillé qui sera soumis à l'approbation du Conseil exécutif et du Cabinet.

La loi habilitante sera présentée en 2013.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

18. Bureau du défenseur de l'énergie

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick créera un Bureau du défenseur de l'énergie et nommera un titulaire à temps plein. Ce Bureau remplacera le système de nomination spéciale d'intervenants publics.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines est en train de mettre au point un cadre stratégique détaillé qui sera soumis à l'approbation du Conseil exécutif et du Cabinet.

La loi habilitante sera présentée en 2013.

Cette mesure sera réalisée en 2013.

19. Information, éducation et acquisition de compétences en matière d'énergie

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a) élaborera une stratégie de développement de la main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie; b) lancera un programme pilote de certificat en énergie; et c), mettra en œuvre un programme d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'énergie.

Progrès réalisés et prochaines étapes

En 2012, les ministères de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) ainsi que de l'Énergie et des Mines ont soutenu un projet pilote communautaire fructueux de perfectionnement avancé de la main-d'œuvre manufacturière et de l'énergie dans la région de Saint John, appelé TEAMS. Des éléments du projet pilote seront incorporés dans la stratégie actuelle de perfectionnement des compétences et de renouvellement de la main-d'œuvre de la province du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

En 2012, un protocole d'entente a été signé avec le Collège de Saint John de l'Université du Nouveau-Brunswick relativement à l'établissement d'un programme de certificat en perfectionnement professionnel en énergie.

Le ministère de l'Énergie et des Mines a participé en 2011-2012 à une initiative fédérale-provinciale et territoriale sur l'information et la sensibilisation du public au secteur de l'énergie. Cette collaboration servira au développement d'un programme provincial de sensibilisation, d'éducation et de familiarisation à l'énergie.

Cette mesure et tous ces éléments seront réalisés en 2014.

20. Recherche et développement en énergie

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborera et mettra en place une stratégie de recherche et développement dans le secteur de l'énergie du Nouveau-Brunswick qui viendra soutenir l'adoption des nouvelles technologies d'énergies propres.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Un inventaire initial des activités de recherche et développement en matière d'énergie menées au Nouveau-Brunswick a été réalisé en 2012.

Les mesures actuelles liées à la recherche et au développement en matière d'énergie comprennent :

- la mesure 5 – Partenariats régionaux en électricité;
- la mesure 6 – Technologie de réseau intelligent et innovation;
- la mesure 9 – Développement futur de nos ressources en énergie renouvelable;
- la mesure 10 – Ressources de biomasse dérivée du bois;
- la mesure 12 – Plan d'efficacité de l'énergie électrique.

Une stratégie provinciale de recherche et développement dans le secteur de l'énergie sera par ailleurs proposée en 2013 dans le but de tirer pleinement partie des activités existantes de recherche et développement en matière d'énergie des gouvernements, du volet universitaire et du secteur privé.

Cette mesure sera réalisée en 2013.